

### **Motifs d'exclusion des programmes de DESS/MBA conseil en management**

- ❖ Non respect des exigences particulières (ex. admission conditionnelle non respectée, dossier incomplet tel que permis de séjour non fourni, etc.).
- ❖ Non-inscription à un trimestre : toujours remplir le formulaire de demande d'absence si vous prévoyez ne pas suivre de cours durant un, deux ou trois trimestres, consécutifs ou non.
- ❖ Nombre d'absences dépassé et/ou durée maximale des études dépassée; demandez la fermeture de votre dossier si vous pensez dépasser le nombre d'absences permis ou si vous croyez dépasser la durée de vos études;
- ❖ Moyenne cumulative inférieure à 2.7 sur 4.3 (après 6 crédits), qu'il y ait eu des cours échoués ou non : exclusion à vie du programme;
- ❖ Infraction académique (plagiat, etc.);
- ❖ Échec dans plus d'une activité de son programme. Lorsqu'il y a échec à un cours, un seul droit de reprise est permis. Le cours doit être repris le plus tôt possible. Si vous cumulez plus d'un échec mais que votre moyenne est malgré tout égale ou supérieure à 2.7/4.3, votre exclusion du programme est d'une durée d'une année, au terme de laquelle vous pourrez reformuler une demande d'admission.

---

*Référence : Règlement numéro 8 des études de cycles supérieurs, article 10.3.4*